



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 09 Décembre 2015

Date de la convocation 1 ^{er} Décembre 2015	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes - CANET
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BENARD Bénédicte, M.SEGURA Renée, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, M.BARON Bernard, Mme PRULHIÈRE Yolande, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme GREGOIRE Arielle, M.PONCE Yvan, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIEURAN CABRIERES : M.BANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme BOUISSON Mylène, M.DUPONT Laurent, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme REVERTE Françoise à M.BERNARDI Olivier, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela à Mme PRULHIÈRE Yolande, Mme OLLIE Sophie à M.DÔ Laurent, Mme ROBERT Laure à M.PONCE Yvan, Mme GUERIN Audrey à M.ALEIX Bertrand, M.VIDAL Eric à M.DIDELET Serge.</p>

Objet : Modification du tableau des effectifs.

Monsieur COSTE rappelle aux membres du conseil que conformément aux divers mouvements de personnels, à l'actualisation des emplois pourvus, et suite à l'avis favorable du comité technique dans sa séance du 3 novembre 2015 concernant la modification du temps de travail pour 4 agents, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs et d'y apporter les créations et suppressions de postes suivantes :

Création de postes :

- Educateur des Activités Physiques et Sportives : 1 poste à 30h
- Attache territorial : 1 poste à temps complet
- Adjoint technique de 2^{ème} classe : 1 poste à 21h
- Adjoint d'animation de 2^{ème} classe : 1 poste à 20h

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur ces modifications.

Le Conseil Communautaire a ouï l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel Communautaire telles que présentées ci-dessus.

INDIQUE que ces emplois seront rémunérés selon l'indice en vigueur dans ces grades.

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois créés seront inscrits au budget, chapitre 012.

CHARGE Monsieur le Président de nommer le personnel dans chacun des nouveaux postes créés dans les conditions réglementaires.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20151211-2015-12-09-04-DE
Date de télétransmission : 11/12/2015
Date de réception préfecture : 11/12/2015